

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 85-174-1911 sur l'instruction de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

n° 85-174-1911

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 avril 1911

Numéro JO  
n° 174 du 01/05/1911

Date du numéro  
1 mai 1911

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la dépêche ministérielle du 16 mars dernier prescrivant de promulguer à la Côte française des Somalis le décret du 13 mars 1911, rendant applicable à diverses colonies l'art. 11 de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable, en matière de crimes et délits

**Vu** le décret et la loi susvisés ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 13 mars 1911 rendant applicable à diverses colonies, l'art. 11 de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, CASTAING.**